

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Commune d' ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME
Information sur les risques naturels, miniers et technologiques
En application de l'article L. 125-5 du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2015-0466 du 03/09/2015

1. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn oui non

Approuvé	Date	Aléa
	19/11/2001	inondation

Les documents de référence sont :

Pièces du PPRn approuvé Consultable sur internet

2. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt oui non

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRm)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm oui non

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

La commune est située dans une zone de sismicité **moyenne (4)**

5. Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

catastrophe naturelle

Date arrêté	Nature de l'événement
16/07/2015	Inondations et coulées de boue
01/10/1996	Séisme

Pièces jointes

➤ zonage réglementaire PPRn

Date d'élaboration de la présente fiche : 27/08/2015